

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
de la région Nouvelle-Aquitaine.
(CSRPN N-A)

Bordeaux, le **17 OCT. 2017**

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc DALENS
Association Salmo Tierra Salva Tierra
Boîte aux lettres – Mairie
64390 Sauveterre de Béarn

Objet : PLAGEPOMI 2015-2019

Monsieur,

Par courrier du 9/08/17 vous avez sollicité le CSRPN N-A pour l'affaire citée en objet.

Faisant référence à un courrier adressé à M. le préfet de région Nouvelle-Aquitaine sur les faiblesses du PLAGEPOMI Adour 2015-2019, vous sollicitez mon expertise scientifique sur votre requête auprès du président du comité de gestion des poissons migrateurs de l'Adour et des cours d'eau côtiers.

Le CSRPN N-A s'est réuni le 13/09/17 en séance plénière au cours de laquelle a été évoquée votre demande.


Les échanges ont notamment fait valoir 15 ans d'avance à la Bretagne en matière de gestion des poissons migrateurs, d'où la qualité de leurs indicateurs et outils de suivi.

Le PLAGEPOMI Adour 2015-2019 entre dans les deux dernières années de son application, sa révision intervenant courant 2019. C'est à l'occasion de cette révision que pourront être définis les axes d'amélioration particulièrement ceux concernant les outils et indicateurs de suivi des populations de saumon.

Le CSRPN N-A considère en conséquence qu'il n'y a pas lieu de formuler un avis de nature comparative si près de l'échéance du plan. Il se propose durant la révision du futur PLAGEPOMI de pouvoir apporter sa contribution dès lors qu'il sera sollicité pour donner son avis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Laurent CHABROL